

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Le FMI à l'écoute de la Cosyga

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

Avoir une analyse pointue des vues des travailleurs, cerner les contours du déficit de l'offre d'emploi, apprécier par le prisme des forces productives dans les usines, l'actuel frémissement de la croissance au Gabon, ont été les axes et contenu des échanges que le représentant-résident du Fonds monétaire international (FMI) au Gabon, Marcos Poplawski Ribeiro a eus, ce début de semaine, avec le directoire de la Confédération syndicale gabonaise (Cosyga).

Le secrétaire général de la Cosyga, Philippe Djoula, a aidé à comprendre les différents goulots d'étranglement qui minent la performance des entreprises nationales, empêchent de maintenir des emplois actuels et le recrutement de nouveaux travailleurs et, ce fait, entretient un chômage dépassant 35 % de la population jeune. Autre point d'analyse, selon M. Djoula, la dette intérieure de l'État vis-à-vis des entreprises : " Il devient urgent d'amorcer son apurement pour entreprendre un redressement de la situation des entreprises plombées par cet endettement excessif", a lancé Philippe Djoula

au représentant-résident du FMI. Ajoutant que " le non-paiement de ces échéances par l'État a conduit à la banqueroute de certaines sociétés ". Marcos Poplawski Ribeiro a rappelé que le FMI, en accord d'accompagnement triennal avec le Gabon, a mis l'accent sur l'amélioration du climat

des affaires et la réduction de la dette extérieure. Les correctifs apportés par le gouvernement devraient favoriser une relance économique durable. Le FMI, affirme Marcos Poplawski Ribeiro, apprécie les efforts des autorités gabonaises dans la poursuite du Programme de relance économique (PRE).



Le Représentant-résident du FMI au Gabon, Marcos Poplawski Ribeiro ©, et le directoire de la Cosyga.

Assemblée générale de la Fanaf : le Gabon fin prêt


Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LA 44e assemblée générale de la Fédération des sociétés d'assurances de droit national africain (Fanaf), se tiendra au Gabon du 17 au 20 février 2020. Lors d'une conférence de presse annonçant les préparatifs, Andrew Gwodog, président du comité d'organisation, a affirmé que le Gabon est fin prêt pour l'organisation de cet événement, placé sous le haut patronage du chef de l'État gabonais. " Nous attendons près de 1 500 délégués ici au Gabon. Ce sont des invités de marque et nous avons pris des dispositions en matière d'hébergement, de transport, de restauration, et de tout ce qui va avec, afin que tout soit prêt. Et nous sommes satisfaits de l'évolution des



Le président de la Fegasa, Andrew Gwodog, face à la presse.

choses. Nous pouvons donc dire que le Gabon est prêt pour cet événement ", a-t-il rassuré. Avant d'ajouter que le Gabon présente César Ekomie Afene, comme candidat à la présidence de cet organisme. " Sa candidature fait l'unanimité dans la sous-région et sa victoire est plus que probante ", a-t-il confié. Enfin, il a été annoncé l'organisation d'un concours de start-up, en marge de l'événement. Les lauréats devraient être soutenus par les assureurs.




SOCIETE GABONAISE DE SERVICES (SGS)

La Direction Générale de la Société Gabonaise de Services (SGS), tient à informer l'ensemble de ses clients que le mandat d'Administrateur Provisoire de Maître Athanase NDOYE LOURY a pris fin le **16 août 2019**.

Par Conséquent, la SGS, décline toutes responsabilités quant aux actes que ce dernier pourrait poser en son nom

COUR D'APPEL JUDICIAIRE
DE LIBREVILLE
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE
PREMIERE INSTANCE DE
LIBREVILLE
CHAMBRE CIVILE



REPUBLIQUE GABONAISE
UNION - TRAVAIL - JUSTICE

ORIGINAL

REPERTOIRE N° 385 /2018-2019

ORDONNANCE

Par devant Nous, **Fulgence ONGAMA**, Président du Tribunal de Première Instance de Libreville

(/u la requête présentée les motifs exposés et les pièces jointes ;
(/u l'ordonnance du 04 Août 2017 ;

(/u le rapport intermédiaire sur l'Administration Judiciaire de la SGS daté du 07 Novembre 2017 ;

(/u le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 Avril 2019 ;
(/u les dispositions de l'article 160 alinéa 2 de l'AUDSCGIE ;
(/u les dispositions des articles 445 et suivants du Code de Procédure Civile ;

(/u l'urgence ;

- Entérinons le rapport intermédiaire sur l'Administration Judiciaire de la Société Gabonaise de Services en abrégée « SGS » dressé par Maître NDOYE LOURY Athanase ;
- Ordonnons par conséquent la prorogation du mandat d'administrateur judiciaire de Maître NDOYE LOURY Athanase pour une durée de trois (03) mois ;
- Disons qu'au terme de cette dernière prolongation une Assemblée Générale doit se tenir pour désigner un Directeur Général de la Société SGS
- Disons notre ordonnance exécutoire sur minute et dispensée d'enregistrement ;
- Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés./-

Rendue en notre Cabinet, le 16 Mai 2019

Le Président



Fulgence ONGAMA

